



## Fédération Nationale Force Ouvrière des métiers de la Pharmacie, LBM, Cuir et Habillement

7, passage Tenaille 75014 PARIS  
www.fo-pharma-cuir-habillement.com

### **Monsieur Olivier VERAN**

Ministre des Solidarités et de la Santé  
Ministère de la Santé  
14 Avenue Duquesne  
75350 PARIS 07 SP

Paris, le 8 avril 2020

Monsieur le Ministre,

Notre organisation syndicale souhaite attirer votre attention sur la situation très préoccupante du personnel des Pharmacies d'Officine, en première ligne face à la crise sanitaire majeure que nous connaissons.

Par courrier du 19 mars 2020, la Fédération des Syndicats Pharmaceutiques de France (FSPF), par son Président Philippe BESSET, évoquait à juste titre que les préparateurs en pharmacie « ne figurent pas parmi les professionnels éligibles à l'attribution de masques ».

Pourtant ces 70 000 professionnels qui assistent les pharmaciens dans la délivrance du médicament au public sont, tout comme eux, au contact quotidien des patients et prennent des risques considérables pour assurer leur mission : participer au service pharmaceutique rendu à la population.

La FSPF demandait donc de considérer les préparatrices et préparateurs en pharmacie au même titre que les pharmaciens (titulaires ou adjoints) dans l'exposition au risque de contamination au Covid-19, et de les associer pleinement à la fourniture de masques.

A notre connaissance, la situation n'a pas évolué.

C'est la raison pour laquelle, nous vous sollicitons pour rectifier cette disposition qui, sur le terrain, paraît évidemment incongrue et, plus généralement, pour tout mettre en œuvre afin de faire bénéficier aux professionnels de l'Officine des équipements de protection individuelle que nécessite leur exercice professionnel.

Nous voulons également insister sur la grande implication de ces professionnels qui ont à cœur d'assurer leur mission dans des conditions éprouvantes. La conscience professionnelle et le sens aigu de la vocation ne doivent pas faire oublier l'indispensable sécurité au travail dont tout salarié doit bénéficier.

Vous remerciant à l'avance de l'attention que vous voudrez bien porter à notre requête, nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de notre haute considération.

Jacques TECHER  
Secrétaire Général

Olivier CLARHAUT  
Secrétaire Fédéral Pharmacie d'Officine